



Saint-Mandrier Plongée



Aptitude à l'Autonomie à 40 m (PA40)

NF EN 14153-2 / ISO 24801-2

Aptitude qui justifie des compétences permettant aux plongeurs d'avoir accès en autonomie, en binôme, aux zones de profondeurs de 20 à 40m.

Pour entreprendre la formation, vous devez être suffisamment expérimenté en tant que PA20 en autonomie à 20 mètres. Les plongées techniques d'assistance, d'orientation et de gestion des procédures à 40 m sont complétées par des cours théoriques, dispensés à la suite des plongées.

Aptitude PA40 FSGT et FFESSM

Référence Code du Sport : Annexe III 14a PA-40

Aptitudes à évoluer en palanquée autonome dans l'espace de 0 à 40 mètres :

- Maîtrise des aptitudes PA-20 et PE-40
- Maîtrise des procédures de décompression
- Maîtrise de la décompression de ses coéquipiers et vigilance sur la cohésion de la palanquée
- Adaptation des procédures d'intervention sur un plongeur en difficulté à une profondeur de 20 à 40 mètres.

PRÉ-REQUIS À LA FORMATION :

FSGT : Etre titulaire du brevet de plongeur niveau II et avoir validé sur son carnet de plongée au moins 4 plongées en autonomie ou de la qualification PA20 (ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification FSGT) et avoir validé sur son carnet de plongée au moins 8 plongées en autonomie depuis l'obtention de la qualification PA20.

FFESSM : Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 2 (N2) de la FFESSM ou être titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM associé à la certification PA20 de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation.

Tarif de la formation : **560 €**

Incluant : 8 plongées de formation (Majoritairement le matin, en raison de la profondeur), cours théoriques.

Le Prix ne comprend pas les coûts de certification et de licence :

+ Certification, Carte PA40 FSGT ou FFESSM : 20,00 €

Formalités pour ce programme

- Posséder le niveau pré-requis, aptitudes PA20 + PE40.
- Avoir 18 ans minimum.
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée,
- Posséder une licence FSGT ou FFESSM suivant le programme choisi, possibilité de les contracter sur place :
- Licence adulte FSGT 34,00 €,
- Licence adulte FFESSM 40,74 €.

Tous nos tarifs sont TTC, ils sont soumis à TVA au taux de 20%.